



Réunion du 18 décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 83
Nombre de votants : 89

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Frédéric LAVIELLE, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PÉHÉ, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Emmanuel HANON, Céline LEMBEZAT, Jean-Louis GROUSSET, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Marc DESPLAT, Jeanne LAMAZERE, Jean-Pierre BOUNINE, Christine LABORDE, Jean-Jacques SENSEBE, Madeleine PICHAREAU, Jacques LABORDE, Geneviève GUICHEMERRE, Louis-Philippe DUPOUY, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Luis Miguel CONEJERO, Marie-Hélène MAREST, Serge ARRIEULA, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU (suppléant de M. René LACABE), Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Serge ESTREM (suppléant de Mme Maïthé MIRASSOU), Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Lucien PRAT), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (pouvoir à M. Christian LÉCHIT), Axelle MARCHET, Michel JESER, Paul MONTAUT, Didier REY (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Bruno CIOSSÉ, Patrice LAURENT (pouvoir François MATEOS), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, René LACABE, Pierre LAFARGUE (pouvoir à M. Guy PEMARTIN), Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Yves SALANAVE-PÉHÉ

La stratégie que nous avons choisie de mettre en œuvre pour le projet de budget primitif 2018 a été longuement présentée et débattue entre nous. Cette stratégie budgétaire concerne, d'une part, l'année 2018 et, d'autre part, les années suivantes.

Pour 2018, rappelons tout d'abord que l'équilibre en fonctionnement sera obtenu grâce à la recette exceptionnelle du contentieux gagné par la CCLO contre l'Etat, dont une partie du montant (1,5 M€) a été conservée et figurera au résultat de clôture pour 2017.

Ensuite, les hypothèses de travail pour l'élaboration du projet de BP 2018 sont les suivantes :

- Une fiscalité que nous avons voulue constante, seule une légère variation des bases a été appliquée (+1,5 % pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) et +1 % pour les taxes foncière et d'habitation),
- Des recettes des services quasi inchangées,
- Une prévision de dotation globale de fonctionnement (DGF) en baisse de 757 K€ (perte de la bonification en 2018), en attente d'éléments complémentaires à ce sujet, notamment au regard d'une éventuelle garantie sur une partie de ce montant,
- Une recette exceptionnelle de l'assurance pour le château de Mont qui est entièrement dédiée à la reconstruction de celui-ci.

Enfin, concernant l'investissement, l'équilibre prévu en fonctionnement ne permet pas d'envisager à ce jour une capacité d'autofinancement alors qu'il est nécessaire de financer les opérations déjà engagées : il vous sera donc proposé de porter l'emprunt exceptionnellement cette année à un montant de presque 4 M€, au lieu des 2 M€ par an initialement envisagés jusqu'à la fin du mandat.

Pour les années suivantes et parce que l'équilibre en fonctionnement est obtenu en 2018 grâce à une recette conjoncturelle, il vous a été proposé une stratégie budgétaire qui consiste à ramener nos dépenses de fonctionnement à la hauteur de nos recettes, afin de combler le déficit structurel existant.

Il nous manque en effet environ 1,5 M€ par an pour équilibrer notre section de fonctionnement et il s'agirait de répartir les efforts à produire pour combler ce manque entre la communauté, les communes et l'Etat, à hauteur de 500 K€ chacun. Pour la communauté et ses communes membres, des propositions ont été formulées qui sont reprises dans le rapport budgétaire ci-après. Ces propositions seront complétées par celles du groupe de travail chargé des questions budgétaires qui sera à nouveau réuni dès le début de l'année 2018. Pour l'Etat, il s'agira pour nous de le convaincre d'intégrer à la DGF les 500 K€ qu'il nous doit et sur lesquels il est régulièrement condamné depuis 2003.

C'est l'équilibre pérenne de nos dépenses et recettes de fonctionnement qui nous permettra, à partir de 2019, de reconstituer une capacité d'investissement et de financer nos compétences prioritaires. A ce sujet aussi, le groupe de travail sera en mesure de formuler des propositions dont nous pourrions discuter ensemble.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – RECETTES :

Les recettes de fonctionnement sont en baisse globalement de 2 435 218 €.

Cela est essentiellement dû au fait que le budget primitif 2017 avait vu l'inscription en recette exceptionnelle de la première partie du contentieux avec l'Etat, soit 2 643 762 € alors que cette année, seule la recette exceptionnelle provenant de l'assurance pour les travaux du château de Mont (1M€) est inscrite. Les autres baisses de recettes se déclinent comme suit :

▪ Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)

Ce chapitre poursuit sa baisse : - 39 000 € correspondant à la fin des remboursements des emplois d'avenir mais également à celle des emplois aidés de type CAE. Au terme de l'année 2018, la collectivité n'emploiera plus aucun personnel en recherche d'insertion professionnelle par le biais d'un contrat bénéficiant d'une aide de l'Etat, que ce soit en exonération de charge ou en remboursement de traitement.

▪ Les recettes des services et du domaine

Elles s'élèvent à 2 369 214 €, quasi inchangées par rapport à 2017 :

- Recettes de la base de loisirs : 40 000 €,
- Recettes des crèches (participations des parents) : 325 000 €,
- Les mises à disposition de personnel : 1 746 000 € (dont 1,680 M€ pour le budget annexe déchets),
- Autres produits d'activités : 35 000 € (transport à la demande, cyber-bases, gens du voyage, photovoltaïque, coworking, charges mutualisées pépinières),
- Redevances pour l'entretien des espaces verts : 102 680 €,

- La participation de la commune de Mourenx aux frais de fonctionnement du MIX : 48 260 €,
- La recette provenant du réseau des pépinières pour le volet formation : 13 630 €,
- Redevance d'occupation du domaine public : 58 644 €.

▪ **Les impôts et taxes**

Ce chapitre est en baisse de 505 895 €.

Le budget primitif 2018 est construit à partir d'une augmentation des bases de 1,5 % pour la CFE, de 1 % pour la taxe d'habitation et 1 % pour la taxe foncière bâti. Le montant inscrit en contributions directes tient compte de la perte de la bonification de la DGF qui est déduite des exonérations de compensations fiscales puis des contributions directes.

Ainsi, le panier fiscal total atteint **33,04 M€** ; il est composé de :

- La fiscalité des ménages (taxes foncières et d'habitation) et la cotisation foncière des entreprises qui représentent 15,905 M€ soit 48,14 % du panier,
- La prévision pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui représente 3,9 M€ soit 11,82 % du panier,
- La taxe sur les surfaces commerciales (avec une légère baisse de cette taxe) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux qui représentent un total de 1,46 M€, soit 4,42 % du panier,
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (dotation de l'Etat pour compensation de la perte de taxe professionnelle) : 11,77 M€ soit 35,63 % du panier.

D'autres produits :

- La taxe de séjour : 20 000 € (reversement d'une partie en dépense),
- Les attributions de compensation négatives : 278 000 €,
- La redevance des mines : 400 000 €,
- Les droits de place : 16 050 €.

▪ **Les dotations, subventions et participations**

Ce chapitre s'élève à 11,403 M€. Il est en baisse de 2,34 %.

- Il intègre la dernière composante de compensation de la suppression de TP, à savoir la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) d'un montant de 6,9 M€ en 2018 (identique à 2017),
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) qui ne comprend désormais plus qu'une seule part puisque la communauté de communes de Lacq-Orthez a une DGF négative depuis 2017 (135 K€ en 2017). Cette part est composée de la dotation de compensation qui varie en fonction du taux national d'évolution fixé par le comité des finances locales pour la part correspondant à la compensation de la suppression de la « part salaires » de la TP au sein de la dotation forfaitaire, prévue à hauteur de 3 072 627 € pour 2018,
- Les compensations des exonérations fiscales : depuis la réintégration de la fiscalité ménages, l'Etat reverse des compensations liées aux exonérations accordées pour la cotisation foncière des entreprises, la taxe foncière et la taxe d'habitation : 40 000 € prévus en 2018,
- Les subventions et participations de fonctionnement versées par divers organismes et collectivités représenteront 1 335 715 € en 2018.

▪ **Les produits de gestion courante**

Ce chapitre enregistre les revenus des bâtiments à hauteur de 849 025 € en 2018.

▪ **Les produits exceptionnels**

En recette exceptionnelle est prévu le remboursement de l'assurance pour les travaux du château de Mont pour 1 M€, entièrement dédié aux travaux de reconstruction de celui-ci (1 M€ sont inscrits en investissement)

B – DEPENSES :

▪ **Les charges à caractère général**

Elles sont en baisse de 251 511 € soit **-2,61 %** par rapport au budget primitif 2017.

▪ **Les charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à 16 838 226 € soit **une baisse de 0,54 %** par rapport au budgété 2017. Cette baisse, inédite, s'explique ainsi :

- Le non remplacement de 10 agents faisant valoir leur droit à la retraite durant l'année 2018 (-210 000 €),
- La poursuite de la diminution du recours à des agents contractuels pour remplacement maladie ou renfort (-100 000 €),
- La fin du dispositif d'aide aux devoirs dans les collèges (-67 000 €),
- Le glissement vieillesse technicité (+170 000 €),
- Des évolutions réglementaires et statutaires (+50 000 €),
- La réintégration d'une part des demi-traitements économisés liés à la maladie (+60 000 €).

▪ **Les atténuations de produits**

Ce chapitre s'élève au total à 14 759 819 €. Il se décompose ainsi :

- La prévision pour les attributions de compensation versées aux communes (12 237 819 €) prend en compte le transfert de la compétence GEMAPI, en déduisant les cotisations que versaient les communes aux divers syndicats, soit -168 K€,
- La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) : suite au séminaire budgétaire, il a été décidé de répartir le fonds de péréquation des charges intercommunales et communales de la manière suivante (sur la base du montant notifié 2017 soit 3 488 778 €) : 2 490 000 € pour la communauté de communes de Lacq-Orthez et 998 778 € à la charge des communes, soit +250 K€ à la charge des communes,
- La convention de reversement avec la communauté de communes de Salies de Béarn pour un montant prévisionnel de 32 000 €.

▪ **Les autres charges de gestion courante**

Ce chapitre représente un montant de 4 475 127 €. Les principaux postes qui le composent sont les suivants :

- 1 315 000 € pour la contribution au SDIS,
- 226 000 € pour les indemnités et formations des élus,
- 200 000 € pour la prise en charge des transports scolaires (remboursement au conseil départemental des transports par commune),
- 200 000 € pour la contribution au titre de la GEMAPI et 20 000 € pour la contribution au syndicat mixte ouvert pour l'aménagement numérique,
- 38 950 € pour la participation de la communauté au budget annexe Pays d'art et d'histoire et 106 000 € pour la convention avec l'UPPA,
- 2 362 177 € pour les participations aux organismes publics et les subventions aux associations,
- 7 000 € de crédit pour des créances en non-valeur.

▪ **Les charges financières**

La prévision pour les intérêts de la dette s'élève à 982 308 €.

▪ **Les charges exceptionnelles**

Elles sont en baisse suite à la décision de diviser par deux l'enveloppe des aides financières aux étudiants (-70 K€). Les autres charges exceptionnelles s'élèvent à 20 000 €.

La différence entre recettes et dépenses de fonctionnement est de 2 889 542 €, qui ne permettra pas de couvrir l'intégralité des dotations aux amortissements (environ 4 M€) et encore moins de dégager un virement pour la section d'investissement. Cette situation sera cependant rétablie lors du vote du budget supplémentaire, grâce au résultat de clôture de l'année 2017.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section d'investissement se décline comme suit :

- Subventions et cessions attendues :	1 606 136 €
- Le fonds de compensation de la TVA :	1 300 000 €
- Dotations aux amortissements :	2 889 542 €
- Emprunt prévisionnel :	3 987 322 €

Soit un total de recettes attendues de : **9 783 000 €**

Le capital de la dette s'élève à **2 960 000 €**.

Le disponible pour les opérations d'investissement au budget primitif 2018, y compris les fonds de concours, s'élève donc à 6 823 000 €.

Cette capacité d'investissement est utilisée de la manière suivante :

- 1- Les « coups partis » : le montant total sur l'année 2018 des « coups partis » s'élève à 5 490 000 € et il vous est proposé de les répartir entre le BP et le BS de la façon suivante : 4 490 000 € au BP 2018 et 1 000 000 € au BS 2018. En voici la liste :

- Tranche 3 Ad'ap	60 000 €
- Eclairage public (effacement des réseaux)	335 000 €
- Cœur de ville d'Orthez.....	1 862 000 €
<i>(dont 1 362 000 au BP)</i>	
- Balayeuse	200 000 €
- OCM.....	87 000 €
- Requalification Eurolacq 1	255 000 €
- Véloroute.....	50 000 €
- Raccordement Pau Arnos	60 000 €
- Aides énergie-habitat	400 000 €
- Crèche d'Orthez.....	1 667 000 €
<i>(dont 1 167 000 au BP)</i>	
- Logement social	64 000 €
- Aménagement numérique	450 000 €
- 2- Les fonds de concours : le montant total des fonds de concours pour 2018 s'élèvera à 1 000 000 € dont 500 000 € au BP et 500 000 € au BS.
- 3- Dans le cadre des mesures foncières liées aux PPRT, achat de deux maisons pour un montant inscrit en investissement de 233 000 € (entièrement couvert par des recettes), en complément d'un report 2017 de 112 000 €.
- 4- L'achat du terrain ex-Célanèse : 600 000 €.
- 5- Les travaux de rénovation du château de Mont : 1 M€.

Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (DEPENSES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2018	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2018
Total des dépenses	49 445 678,00	49 445 678,00
011 - Charges à caractère général	9 410 656,00	9 410 656,00
012 - Charges de personnel	16 838 226,00	16 838 226,00
014 - Atténuation de produits	14 759 819,00	14 759 819,00
65 - Autres charges de gestion courante	4 475 127,40	4 475 127,40
66 - Charges financières	982 308,00	982 308,00
67 - Charges exceptionnelles	90 000,00	90 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 889 541,60	2 889 541,60

SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2018	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2018
Total des recettes	49 445 678,00	49 445 678,00
013 - Atténuation de charges	70 000,00	70 000,00
70 - Produits des services	2 369 214,00	2 369 214,00
73 - Impôts et taxes	33 754 097,00	33 754 097,00
74 - Dotations, subventions, participations	11 403 342,00	11 403 342,00
75 - Autres produits de gestion courante	849 025,00	849 025,00
77 - Produits exceptionnels	1 000 000,00	1 000 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2018	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2018
Total des dépenses	9 783 000,00	9 783 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 960 000,00	2 960 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	1 161 000,00	1 161 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 105 500,00	1 105 500,00
23 - Immobilisations en cours	4 556 500,00	4 556 500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2018	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2018
Total des recettes	9 783 000,00	9 783 000,00
10 - Dotations, fonds divers, réserves	1 300 000,00	1 300 000,00
13 - Subventions d'investissement	1 355 105,40	1 355 105,40
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 987 322,00	3 987 322,00
165 - Dépôts et cautionnement reçus	3 800,00	3 800,00
27 - Autres immobilisations financières	184 000,00	184 000,00
024 - Produits des cessions immobilisations	63 231,00	63 231,00
021-Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 889 541,60	2 889 541,60

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte les chapitres du budget primitif principal 2018 comme suit : chapitre 012 (89 voix pour), chapitre 011, 65, 66, 67, 042 (88 voix pour et 1 abstention), chapitre 014 (73 voix pour et 16 abstentions) des dépenses de la section fonctionnement ; chapitres 013, 70, 75, 77 (89 voix pour), chapitre 73 (73 voix pour et 16 abstentions), chapitre 74 (88 pour et 1 abstention) des recettes de la section fonctionnement ; chapitres 16, 204, 21, 23 (88 voix pour et 1 abstention) des dépenses de la section investissement et chapitres 10, 13, 16, 165, 27, 024, 040 (89 voix pour) des recettes de la section investissement.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 22/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 22/12/2017